



Les consultations lors de votre suivi : de la consultation précoce à celle du post-partum

En plus des échographies recommandées pendant la grossesse, il y a les consultations obligatoires lors de votre suivi. Elles ont lieu tous les mois. Au sein du cabinet, la plupart du temps ces échographies recommandées sont effectuées en même temps que les consultations.

La consultation précoce

C'est le plus long des RDV.

Il se fait autour de 6 semaines de grossesse (soit 8 Semaines d'Aménorrhée)

Il permet de

- *faire connaissance
- *remplir tout votre dossier médical afin d'adapter au mieux votre suivi
- *réaliser une échographie de datation et d'établir votre calendrier de grossesse
- *vous donner des informations sur certains éléments de prévention lors de la grossesse (la toxoplasmose et d'autres infections, le dépistage des anomalies chromosomiques...)
- *d'organiser votre suivi

A la fin de cette consultation vous est remis un dossier avec votre calendrier de suivi, les pochettes de suivi échographique et biologique, certaines informations et les consentements pour la réalisation des échographies et celui pour la réalisation de la prise de sang pour le dépistage des anomalies chromosomiques. Merci de bien l'apporter à chaque consultation

L'entretien du 4^e mois ou prénatal précoce (cf feuille d'information dédiée)

Il se fait auprès d'une sage-femme et est devenu obligatoire depuis Mai 2020. Il ne remplace pas la consultation médicale du 4^e mois.

Les consultations du 3^e au 8^e mois

Elles permettent de s'assurer de votre bien-être ainsi que de celui de votre bébé (par des questions, votre prise poids, de tension, la mesure de votre ventre, l'écoute des bruits du cœur de votre bébé...).

Et de vous prescrire certains examens spécifiques (cf dossier biologique) ou certains traitements préventifs en fonction de votre terme

Y sont couplées les échographies recommandées au 3^e, 5^e et 7^e mois.



Les consultations lors de votre suivi : de la consultation précoce à celle du post-partum

La consultation anesthésiste (RDV à prendre quand vous êtes enceinte de 7 mois)

Se fait généralement autour du 8^e mois.

Elle est obligatoire même si vous ne désirez pas de péridurale.

Elle permet de dépister les situations anesthésistes plus à risque.

La consultation du 9^e mois (RDV à prendre quand vous êtes enceinte de 5 mois)

Se fait à la maternité de Beaune

Comme les autres consultations, elle permet de s'assurer de votre bien être ainsi que de celui de votre bébé.

Elle vous permet aussi de connaître les lieux (visite virtuelle :

<https://www.youtube.com/watch?v=8JPOB2qKHpw>)

Et les consignes de fin de grossesse vous seront données notamment si vous n'avez pas accouchée le jour de votre terme.

La consultation du post-partum (RDV à prendre quand vous êtes à la maternité)

Elle se fait deux mois après l'accouchement.

Il n'y a pas, lors de ce RDV, d'examen gynécologique de façon systématique (cela dépend si vous présentez des symptômes inhabituels, si votre frottis n'est plus à jour...)

Elle permet de reparler de votre accouchement et des questions que vous vous posez peut-être depuis.

Elle permet aussi de discuter de CONTRACEPTION :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/sante-sexuelle/documents/brochure/choisir-sa-contraception>

**La mienne est
dans mon bras**



**La mienne est
au cuivre**



**La mienne est
en latex**



**La mienne est
sans ordonnance**



**La mienne
dure 3 ans**



**La mienne n'est
pas contraignante**



**La mienne est
hebdomadaire**



**La mienne est
en comprimés**



**La mienne est
sur ma peau**



**La mienne
est discrète**



**La mienne
est définitive**



**La mienne
est pratique**



→ CHOISIR SA CONTRACEPTION

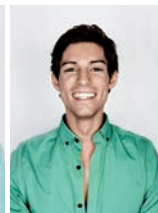
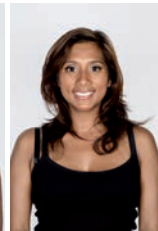
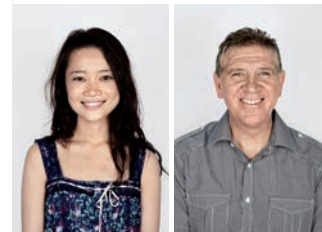
**Découvrez tous les modes de contraception
et trouvez celui qui vous convient le plus.**

LA MEILLEURE CONTRACEPTION, C'EST CELLE QUE L'ON CHOISIT.

Ces dernières années, les méthodes contraceptives se sont beaucoup diversifiées. Vous avez peut-être entendu parler d'implant, de préservatif féminin, de patch, ou encore d'anneau contraceptif... Aujourd'hui, chacun a la possibilité de choisir la contraception qui lui convient.

Et ça, c'est le plus important. **Parce qu'utiliser une méthode adaptée, c'est avoir la garantie d'une contraception plus efficace** : parce qu'elle ne vous posera pas de problème, qu'elle sera adaptée à votre situation médicale et affective (que vous soyez en couple ou non), à votre mode de vie, à votre personnalité, qu'elle sera facile à utiliser, etc.

Vous trouverez dans ce document une présentation des différentes méthodes contraceptives. Ainsi informés, vous pourrez dialoguer avec un professionnel de santé qui vous aidera à choisir la contraception qui vous convient le mieux. Vous trouverez également les informations pratiques pour savoir où, comment et à quel prix vous la procurer.



VRAI / FAUX

Testez vos connaissances sur la contraception.

	VRAI	FAUX
• Q1. Une femme peut tomber enceinte uniquement le 14 ^e jour de son cycle.	☐	☐
• Q2. Un dispositif intra-utérin (DIU, anciennement appelé « stérilet ») peut être posé à une femme n'ayant pas eu d'enfant.	☐	☐
• Q3. Une contraception, si elle est efficace, c'est la même pour toute la vie.	☐	☐

RÉPONSES

Q1 : Faux. Le moment de l'ovulation est imprévisible même si les cycles sont réguliers. De plus, sous l'effet de différents facteurs, comme le stress, l'ovulation peut se produire à un autre moment que le 14^e jour du cycle. Tout rapport non protégé présente un risque de grossesse, qu'il ait lieu en début, en milieu ou en fin de cycle (le cycle commence le 1^{er} jour des règles).

Q2 : Vrai. Une femme n'ayant pas eu d'enfant peut se faire poser un DIU. Le médecin ou la sage-femme tiendra compte de certaines contre-indications.

Q3 : Faux. Une contraception est efficace si elle est adaptée au mode de vie, à la vie amoureuse et à la situation médicale. Elle peut donc varier selon les différentes phases de la vie (vie en couple, célibat, enfant, etc.) et en fonction de l'évolution de la situation médicale.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.choisirscontraception.fr

LES DIFFÉRENTES MÉTHODES CONTRACEPTIVES

LA MÉTHODE	PRIX ¹	COMMENT L'OBTENIR ?
 DIU (Dispositif Intra-Utérin) Il en existe deux types : au cuivre ou lévonorgestrel. Le DIU (auparavant appelé « stérilet ») est placé dans l'utérus par un médecin ou une sage-femme. La pose dure quelques minutes. Il peut être enlevé par le médecin ou la sage-femme dès que la femme le désire. Il est efficace de 4 à 10 ans, selon le modèle. Il a une longue durée d'action et permet d'avoir l'esprit tranquille.	DIU au cuivre : 34 €. DIU hormonal : entre 96 et 107 €. Remboursé à 65 %. Gratuit : • Dans les CPEF² : pour les mineures et les non-assurées sociales • En pharmacie : pour les mineures sous conditions³	Prescrit, posé et retiré par un médecin ou une sage-femme. Délivré sur ordonnance en pharmacie.
 PILULE CONTRACEPTIVE Un comprimé à prendre quotidiennement et à heure régulière pendant 21 jours ou 28 jours, selon le type de pilule. Il en existe deux types : les pilules combinées œstroprogestatives qui contiennent deux hormones et les pilules progestatives qui n'en contiennent qu'une. Les pilules œstroprogestatives sont classées selon la génération du progestatif. Le type de génération privilégié sera envisagé avec le professionnel de santé consulté.	Pour les pilules de 1^{re} et 2^e générations : environ 1,50 €/mois. Remboursées à 65%. Pour les pilules de 3^e et 4^e générations : prix libre. Gratuites : • Dans les CPEF² : pour les mineures et les non-assurées sociales • En pharmacie : pour les mineures sous conditions³	Prescrite par un médecin ou une sage-femme. Elle peut être renouvelée par une infirmière pour 6 mois maximum. Délivrée sur ordonnance en pharmacie. Le pharmacien peut renouveler la délivrance pour 6 mois maximum.
 PATCH CONTRACEPTIF Un patch à coller soi-même sur la peau une fois par semaine et à renouveler chaque semaine, pendant 3 semaines. Durant la 4^e semaine, on ne met pas de patch, mais on est tout de même protégé. L'arrêt provoque l'apparition des règles. Le patch est une méthode œstroprogestative car il contient deux types d'hormones : un œstroprogestatif et un progestatif.	Une boîte de 3 patch coûte environ 15 €¹ Prix libre. Non remboursé.	Prescrit par un médecin ou une sage-femme. Délivré sur ordonnance en pharmacie.
 IMPLANT CONTRACEPTIF Un bâtonnet cylindrique de 4 cm de long et de 2 mm de large inséré sous la peau du bras, sous anesthésie locale. La pose dure quelques minutes. Il peut être retiré par un médecin ou une sage-femme dès que la femme le désire. L'implant peut être laissé en place pendant 3 ans. L'implant est une méthode contraceptive hormonale.	103 €. Remboursé à 65 %. Gratuit : • Dans les CPEF² : pour les mineures et les non-assurées sociales • En pharmacie : pour les mineures sous conditions³	Prescrit, posé et retiré par un médecin ou une sage-femme. Délivré sur ordonnance en pharmacie.

¹ Prix publics indicatifs pratiqués en métropole en 2019. ² Centres de planification et d'éducation familiale. ³ Pour les mineures d'au moins 15 ans assurées sociales ou ayants droit.

LA MÉTHODE

PRIX¹

COMMENT L'OBTENIR ?



ANNEAU VAGINAL

Un anneau souple à placer soi-même dans le vagin, simplement, comme un tampon. On le laisse en place pendant 3 semaines. Au début de la 4^e semaine, on enlève l'anneau soi-même, ce qui provoque l'apparition des règles. On est protégé même pendant la période d'arrêt. Il permet de bénéficier d'une contraception efficace sans y penser pendant 3 semaines. L'anneau vaginal est une méthode œstroprogestative car il contient deux types d'hormones : un œstroprogestatif et un progestatif.

Environ **16 €/mois**.
Prix libre. Non remboursé.

Prescrit par un médecin ou une sage-femme.
Délivré sur ordonnance en pharmacie.



DIAPHRAGME ET CAPE CERVICALE

Le diaphragme est une coupelle en silicone que l'on place soi-même dans le vagin. Il s'utilise associé à un produit spermicide. Cela empêche le passage des spermatozoïdes.

La cape est un dôme très fin, en silicone, qui vient recouvrir le col de l'utérus.

Le diaphragme ou la cape cervicale peut être posé(e) au moment du rapport sexuel, mais aussi plusieurs heures avant. Il est important de le/la garder pendant 8 heures après le rapport. Il/elle est réutilisable.

Entre **20 et 60 €**.
Diaphragme remboursé sur la base de 3,14 €.

Cape cervicale à prix libre,
non remboursée.

Prescrit par un médecin ou une sage-femme qui vous apprend à le/la poser. Le diaphragme peut être délivré sur ordonnance en pharmacie ou obtenu dans les CPEF². La cape cervicale ainsi que les spermicides qui accompagnent l'utilisation du diaphragme, s'achètent en pharmacie sans ordonnance.



PRÉSERVATIF MASCULIN

En latex ou en polyuréthane, il se déroule sur le pénis en érection avant la pénétration et retient le sperme. Avant la fin de l'érection, il faut se retirer en retenant le préservatif à la base du pénis, puis faire un nœud et le jeter à la poubelle. Le préservatif doit être changé à chaque rapport sexuel. Un gel lubrifiant peut être associé à l'utilisation du préservatif. Avec le préservatif féminin, c'est le seul moyen de contraception qui protège également du VIH et de la plupart des autres infections sexuellement transmissibles (IST).

À partir de **56 cts** le préservatif.
Certains préservatifs sont remboursés sur ordonnance.
Gratuit dans les CPEF² et les CeGIDD³.

Avec ou sans ordonnance en pharmacie. En vente libre en grande surface, distributeurs automatiques et sur internet.



PRÉSERVATIF FÉMININ

Gaine en nitrile ou en polyuréthane munie d'un anneau souple aux deux extrémités qui se place dans le vagin. Il peut être mis en place plusieurs heures avant le rapport sexuel. Le préservatif doit être changé à chaque rapport sexuel. Avec le préservatif masculin, c'est le seul moyen de contraception qui protège du VIH et de la plupart des autres infections sexuellement transmissibles (IST).

Environ **8,30 €** la boîte de 3 préservatifs.
Prix libre. Non remboursé.
Gratuit dans les CPEF² et les CeGIDD³.

Sans ordonnance en pharmacie et sur internet.

¹ Prix publics indicatifs pratiqués en métropole en 2019.

² Centres de planification et d'éducation familiale.

³ Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic du VIH, des hépatites virales et autres IST.

LA MÉTHODE	PRIX ¹	COMMENT L'OBTENIR ?
 SPERMICIDES Les spermicides se présentent sous forme de gel et d'ovule qui se placent dans le vagin quelques minutes avant chaque rapport et détruisent les spermatozoïdes. Une contraception de dépannage.	Environ 5 à 20 € selon le type, pour plusieurs doses. Prix libre. Non remboursés.	Sans ordonnance en pharmacie.
 PROGESTATIFS INJECTABLES Un progestatif de synthèse (médorxyprogestérone) est injecté par piqûre intramusculaire tous les trois mois. Pendant 12 semaines, le produit assure une contraception constante. Les injections doivent être faites à intervalles réguliers par un médecin, une infirmière ou une sage-femme. Les progestatifs injectables sont une méthode contraceptive hormonale.	Chaque dose coûte 3 €. Gratuites : • Dans les CPEF² : pour les mineures et les non-assurées sociales • En pharmacie : pour les mineures sous conditions³	Sur ordonnance en pharmacie ou dans les CPEF.
 LES MÉTHODES DE STÉRILISATION À VISÉE CONTRACEPTIVE Ces méthodes peuvent être envisagées chez des personnes majeures, hommes ou femmes. Elles provoquent une stérilité considérée comme définitive. L'intervention doit résulter d'une décision personnelle et se déroule dans un établissement de santé. Pour plus d'information, consultez le site www.choisirsacontraception.fr	Remboursées à 80 %.	L'intervention ne peut être réalisée : • qu'après une première consultation médicale d'information ; • à l'issue d'un délai de réflexion de 4 mois après cette première consultation ; • et après confirmation écrite par la personne concernée de sa volonté de subir une intervention.

¹ Prix publics indicatifs pratiqués en métropole en 2019. ² Centres de planification et d'éducation familiale. ³ Pour les mineures d'au moins 15 ans assurées sociales ou ayants droit.

Certaines méthodes peuvent présenter des contre-indications médicales qui seront évoquées par le professionnel de santé consulté.



Il existe aussi d'autres méthodes de contraception dites « naturelles » telles que le retrait ou l'abstinence périodique (méthodes Ogino, Billings, méthode des températures, symptothermie, etc.). L'efficacité de ces méthodes est variable. Un temps de formation est nécessaire avant de pouvoir les utiliser correctement.

Quelle que soit la méthode que vous choisissiez, n'oubliez pas que le préservatif (masculin ou féminin) est le seul contraceptif qui protège du VIH et de la plupart des autres IST. Il peut également être associé à un autre mode de contraception : c'est ce qu'on appelle la « double protection ».

QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈME ?

SI VOUS OUBLIEZ VOTRE PILULE¹⁻²

- Si l'oubli est de moins de 3 heures (pilule progestative³) ou de moins de 12 heures (pilule œstroprogestative⁴) :
prenez immédiatement le comprimé oublié et continuez la plaquette à l'heure habituelle. Deux comprimés peuvent être pris le même jour.
Vous êtes protégée.
- Si l'oubli est de plus de 3 heures (pilule progestative⁵) ou de plus de 12 heures (pilule œstroprogestative⁶) :
pour retrouver une contraception efficace, il faut au moins 7 jours de comprimés actifs⁷ en continu après l'oubli.
 - 1) Prenez immédiatement le dernier des comprimés oubliés et continuez la plaquette à l'heure habituelle.
 - 2) Utilisez des préservatifs pendant 7 jours.
 - 3) Si l'oubli concerne 1 des 7 derniers comprimés actifs, poursuivez la plaquette jusqu'à la fin des comprimés actifs puis enchaînez avec la plaquette suivante (sans jour d'interruption ou sans prise de comprimé inactif⁷).

En cas de rapport sexuel dans les 5 jours précédant l'oubli, prenez la contraception d'urgence (voir les délais indiqués ci-dessous, à respecter strictement).

En cas de doute, contactez un médecin ou une sage-femme.

SI UN PRÉSERVATIF SE DÉCHIRE OU EST MAL UTILISÉ, SI VOUS N'UTILISEZ PAS DE CONTRACEPTION RÉGULIÈRE

Prenez, le plus rapidement possible après le rapport, une contraception d'urgence (voir les délais indiqués ci-dessous, à respecter strictement).

¹ Le délai au-delà duquel il existe un risque de grossesse dépend du type de pilule que vous prenez. Afin de le connaître, vous pouvez vous renseigner auprès d'un professionnel de santé, sur www.choisirsacontraception.fr, ou vous reporter à la carte « Que faire en cas d'oubli de pilule ? ».

² Recommandations de la HAS. La notice de votre pilule peut donner d'autres indications. En cas de doute ou d'incompréhension, demandez conseil à un professionnel de santé.

³ Sauf Cérazette® qui a un délai de 12 h.

⁴ Pour Qlaira®, la conduite à tenir est spécifique. Reportez-vous à la notice de cette pilule ou adressez-vous à un professionnel de santé.

⁵ Sauf Cérazette® et ses versions génériques qui ont un délai de 12 h.

⁶ Pour Qlaira®, la conduite à tenir est spécifique. Reportez-vous à la notice de cette pilule ou adressez-vous à un professionnel de santé.

⁷ Par comprimé actif, on entend comprimé contenant des hormones. Si votre pilule se présente sous la forme d'une plaquette de 28 comprimés, il est important de savoir qu'elle est composée de comprimés actifs et, en fin de plaquette, de comprimés inactifs (c'est-à-dire sans hormone). Si votre pilule se présente sous la forme d'une plaquette de 21 comprimés, tous les comprimés sont actifs.

QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈME ?

LA CONTRACEPTION D'URGENCE

Elle ne remplace pas une contraception régulière, mais elle constitue une méthode de rattrapage à utiliser après un rapport sexuel en cas d'échec ou d'absence de contraception.

La contraception d'urgence hormonale se présente sous la forme d'un **comprimé** à prendre le plus tôt possible. Plus elle est prise rapidement, plus elle est efficace. Il en existe deux types :

- La contraception d'urgence au lévonorgestrel coûte **environ 6,50 €**¹. Elle doit être prise au plus tard dans les 72 heures (3 jours) après le rapport sexuel non ou mal protégé.
- La contraception d'urgence à l'ulipristal-acétate coûte **environ 20 €**¹. Elle doit être prise au plus tard dans les 120 heures (5 jours) après le rapport sexuel non ou mal protégé.

Ces deux contraceptions d'urgence sont délivrées en pharmacie avec ou sans ordonnance. Les mineures peuvent en bénéficier gratuitement et anonymement dans les pharmacies, les infirmeries scolaires et les CPEF². Les étudiantes peuvent également en bénéficier de manière gratuite dans les services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive.

Un **DIU**³ **au cuivre** peut également être utilisé comme contraception d'urgence après un rapport non protégé dans un délai de 120 heures maximum (5 jours) après le rapport. Cette méthode a l'avantage de constituer, par la suite, une contraception régulière fiable et peu contraignante. Le DIU au cuivre peut être prescrit et posé par un médecin ou une sage-femme.

¹ Prix indicatifs pratiqués en métropole en 2019.

² Centres de planification et d'éducation familiale.

³ Dispositif intra-utérin.

OÙ SE RENSEIGNER ET À QUI EN PARLER ?

POUR OBTENIR UNE CONTRACEPTION

- **Les médecins généralistes, les gynécologues, les sages-femmes** sont là pour vous informer, vous aider à choisir la contraception qui vous convient et vous la prescrire.
- **Les centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF)** assurent des consultations de contraception, ainsi que des actions de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale. Toute personne sans couverture sociale personnelle peut notamment y obtenir gratuitement la prescription et la délivrance d'un moyen contraceptif, la contraception d'urgence, une consultation médicale, ainsi que les bilans et le suivi nécessaires.
- **Les centres gratuits d'information de dépistage et de diagnostic des infections par le VIH et des IST (Cegidd)** assurent la prescription de contraception y compris la contraception d'urgence et la délivrance de celle-ci dans certaines situations d'urgence. Les consultations dans ces centres sont gratuites quelque soit la couverture sociale du consultant. Ils proposent également le dépistage des infections sexuellement transmissibles.
- **Les pharmaciens, les infirmières scolaires, les services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive** sont là pour vous informer et vous orienter. Ils peuvent répondre à vos situations d'urgence comme délivrer un moyen de contraception avec une ordonnance dépassée ou une contraception d'urgence.
- Pour les mineures qui souhaitent garder le secret sur leur vie intime, un contraceptif peut-être prescrit et délivré sans autorisation parentale.
 - La délivrance d'un contraceptif prévu au remboursement est gratuite et confidentielle en pharmacie pour les mineures d'au moins 15 ans assurées sociales ou ayants droit (une prescription médicale est nécessaire pour cette délivrance).
 - La délivrance de tous les moyens contraceptifs est gratuite et anonyme dans les centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF) pour toutes les mineures. Les CPEF peuvent également proposer gratuitement aux mineures la consultation et les examens de suivi nécessaires, ainsi que la contraception d'urgence.

POUR OBTENIR DES INFORMATIONS

- Les conseillères conjugales et familiales, présentes notamment au sein des CPEF, sont là pour vous écouter, vous informer et vous aider en cas de besoin, dans votre vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale, et vous orienter au mieux, notamment en vous guidant vers un médecin ou une sage-femme qui pourra vous prescrire une contraception adaptée.
- Les établissements d'information, de consultation et de conseil familial (EICCF) peuvent vous informer et vous orienter sur des questions relatives à la sexualité, la fécondité, la contraception et la prévention des infections sexuellement transmissibles dont le VIH.

OÙ SE RENSEIGNER ET À QUI EN PARLER ?

FIL SANTÉ JEUNES

Service d'aide à distance, anonyme, à destination des jeunes pour toute question au sujet de la santé physique, sexuelle et psychologique.
0800 235 236 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou 01 44 93 30 74 (appel non surtaxé depuis un portable), tous les jours de 9h à 23h.
www.filsantejeunes.com

LES SITES DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

www.choisirscontraception.fr
www.onsexprime.fr
www.info-ist.fr

LES SITES DU MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

www.sante.gouv.fr (Accueil > Prévention en santé > Préserver sa santé > Santé sexuelle > Les contraceptions)
www.ivg.gouv.fr (dispositif d'information sur l'interruption volontaire de grossesse)

LES SITES DE L'ASSURANCE MALADIE

www.ameli.sante.fr (dossier « Contraception »)
www.ameli.fr (qui précise les modalités pratiques de délivrance de la contraception aux mineurs en pharmacie)